

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 23 juillet 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

20/015/HN

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du règlement intérieur
des équipements sportifs.**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation d'un règlement intérieur des équipements sportifs gérés par la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

La Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements se doit d'assurer le bon fonctionnement sur son territoire des équipements sportifs décentralisés tels que des gymnases, des terrains de proximité et des jeux de boules.

Des conventions sont signées avec chaque club ou association détenant un créneau. Ces derniers sont utilisés annuellement ou ponctuellement et il convient d'en réglementer l'accès et les conditions d'utilisation.

Ainsi, les règles à respecter en matière d'utilisation des équipements, d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de santé des personnes sont énoncées dans le document ci-annexé.

Ce règlement sera remis à chaque Président d'Association/Club lors de la signature de la convention d'occupation et sera affiché dans tous nos équipements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est approuvé le règlement intérieur des équipements sportifs ci-annexé.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.
Abstention Groupe Printemps Marseillais
Majorité Municipale**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 23 juillet 2020